

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 19

présents : 18

votants : 19

l'An deux mille vingt-six,
le 21 mars 2026 à 10h30,
le Conseil municipal de la commune de Barjac,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2026

Présents : M. Edouard CHAULET, Mme Aline GUYONNAUD, M. Cyril GILLES, M. Sylvian BELIN, M. Saïd EL ATTAR, Mme Monique FERRAT, Mme Brigitte BRUGNON, Mme Agnès HERNANDEZ, M Florent OLLIER, Mme Annie LE HE, Mme Louisa DOUZELET, M Joseph VINOLO, Mme Hélène AULAGNER, Mme Laure ESNEE, M. Pierre MATHON, Mme Valérie CESSENAT-BORIE, M Bruno DIVOL, Mme Barbara BOUVAREL.

Absents : M Jean LOUIS POINAS (procuration à Mme Aline GUYONNAUD)

Mme Agnès HERNANDEZ est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026 - 21

OBJET : Désignation des représentants (2 titulaires, 2 suppléants) au Syndicat Mixte des Eaux Gard-Ardèche (SMEGA)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la Commune auprès du Syndicat Mixte des Eaux Gard-Ardèche (SMEGA) ;

La liste nouveau souffle propose la désignation de Valérie CESSENAT-BORIE (titulaire) et Bruno DIVOL (suppléant)

Monsieur le Maire propose Edouard CHAULET, Sylvian BELIN, titulaires et Annie LE HE Et Saïd EL ATTAR, suppléants

Le Conseil municipal, à 15 voix POUR et 4 voix CONTRE (P. MATHON, Valérie CESSENAT-BORIE, Bruno DIVOL, Barbara BOUVAREL),

DESIGNE les membres au SMEGA comme suit :

Titulaires	Suppléants
- Edouard CHAULET	- Annie LE HE
- Sylvian BELIN	- Saïd EL ATTAR

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre.

La secrétaire de séance,
Mme Agnès HERNANDEZ



Le Maire,
M. Edouard CHAULET

Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20260321-21032026_21-DE
Reçu le 25/03/2026

